

Le directeur académique des services départementaux du
Bas-Rhin à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs des écoles élémentaires publiques
et privées sous contrat du Bas-Rhin.

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs d'établissements spécialisés du Bas-
Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscription d'enseignement du premier degré du Bas-Rhin

Pôle Actions éducatives

Affaire suivie par :
Patrick Wack
Tél. 03.88.45.92.43
Mél : ien.strasbourg-2-prive@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 1er septembre 2023

Objet : Education à la sécurité routière - année scolaire 2023-2024

P.J. :

- fiche de demande d'intervention pédagogique d'un partenaire Sécurité Routière
- liste des partenaires Sécurité Routière 2023-2024.

Prévue par le code de l'éducation (articles L 312-13 et D 312-43 à 312-47-1), l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.

Cette éducation, prise en compte de manière transversale, comporte plusieurs étapes de validation, dont l'Attestation de Première Education à la Route (A.P.E.R.) pour les élèves des écoles élémentaires (circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002).

Par ailleurs, le Comité interministériel à la sécurité routière a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le « Savoir rouler à Vélo » (SRV). Il s'agit d'un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo.

Ce programme doit permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

C'est dans ce cadre que je souhaite attirer votre attention sur l'intérêt éducatif que présentent les différentes actions menées dans les écoles par nos partenaires (Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie, Département Sécurité Routière de l'Eurométropole, C.T.S, Associations diverses...).

Leurs moniteurs spécialement formés se tiennent à votre disposition pour conduire une animation pédagogique en classe et en situation « réelle ». Elle est essentiellement destinée aux élèves de CM1 et CM2.

En zone rurale, chaque brigade motorisée de la gendarmerie (une par arrondissement) dispose d'une piste sécurité routière mobile facile à installer dans la cour de l'école.

En zone urbaine, il existe plusieurs centres Sécurité Routière fixes : à Obernai (Village S.O.S Enfants), Strasbourg Meinau, Schiltigheim, Wissembourg, Haguenau, Bischwiller, Gries et Pfaffenhoffen. Celui de Molsheim (lycée Henri Meck) concerne les élèves de collège (équipement en cyclomoteurs).

Si vous souhaitez participer à une action en partenariat, vous voudrez bien remplir la fiche jointe et l'adresser directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin à la **circonscription de Strasbourg 2+privé** avec copie à l'I.E.N. de votre circonscription, **au plus tard pour le 6 octobre 2023.**

Les interventions des moniteurs pourront être planifiées en fonction du nombre de demandes et de la disponibilité des partenaires intervenant dans les classes. Afin de garantir dans la durée l'efficacité des actions conduites, il importe que l'animation s'inscrive dans un projet de classe ou de cycle.

Toutes ces actions s'insèrent dans une éducation à la sécurité routière depuis la petite section jusqu'au CM2, et elles contribuent à l'obtention de l'attestation de première éducation à la route qui fait partie du livret scolaire en fin de CM2.

Le nombre de jeunes victimes de moins de 15 ans a conduit à retenir le principe d'une éducation progressive et cohérente qui tienne compte du développement psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant.

Les compétences du cycle 1, du cycle 2, du cycle 3 et du cycle 4 à inclure dans le livret scolaire et des ressources pédagogiques conséquentes sont disponibles sur le site Eduscol-Education à la sécurité routière <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere>

Monsieur Patrick Wack, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Strasbourg 2 + privé et correspondant départemental Sécurité Routière pour le premier degré (Tél : 03.88.45.92.43), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre collaboration.

Jean-Pierre Geneviève





**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

ÉDUCATION À LA ROUTE ET À LA RUE DANS LES ÉCOLES

DEMANDE D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE D'UN PARTENAIRE

*BULLETIN D'INSCRIPTION
Année scolaire 2023/2024*

A retourner **pour le 6 octobre 2023 au plus tard** à l'IEN Strasbourg 2+privé direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin
Téléphone : 03.88.45.92.43 - mail : ien.strasbourg-2-privé@ac-strasbourg.fr
Transmettre une copie à l'I.E.N de votre circonscription.

CIRCONSCRIPTION _____

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE _____

ADRESSE MAIL DE L'ÉCOLE _____

ADRESSE DE L'ÉCOLE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____ TEL _____

φφφφφφφφφφφφ

Cette éducation à la Sécurité Routière concerne essentiellement les élèves de cycle III : CM1 et CM2

CLASSE(S) CONCERNÉE(S)	NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE	NOM DE L'ENSEIGNANT
TOTAL :	TOTAL :	

HORAIRES DE L'ÉCOLE

MATIN		APRES-MIDI	
ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE

PÉRIODES A EXCLURE

JOUR	MATIN	APRES-MIDI

ÉDUCATION À LA ROUTE ET À LA RUE DANS LES ÉCOLES

I – PROJET D'ÉCOLE : rappel des grands axes :

Cette action d'éducation à la route et à la rue s'inscrit-elle dans un axe de votre projet d'école ?
Si oui, lequel ? _____

II – PROJET PÉDAGOGIQUE D'ÉDUCATION À LA ROUTE ET À LA RUE

2.1 - Objectifs :

2.2 - Action(s) à mettre en œuvre :

- enseignant(s) concerné(s) _____

- demande de partenaires (institutionnels ou associatifs) oui non
(voir liste jointe)

Nom(s) de votre(vos) partenaire(s) habituel(s) _____

Autre(s) partenaire(s) : indiquer le(s) nom(s) _____

III – Partenaires associés au projet :

Selon la localisation géographique de votre école, les partenaires intervenant seront la Police Municipale, Police Nationale, la Gendarmerie, la CTS ou le département Sécurité Routière de l'Eurométropole de Strasbourg.

3.1 - Modalités d'intervention en classe et (ou) en situation « réelle » _____

3.2 - Documentation demandée ? _____

A _____ le _____

Le directeur, la directrice de l'école
Signature :



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

DIVISION DES ELEVES

PARTENAIRES SECURITE ROUTIERE 2023/2024

I. EDUCATION NATIONALE

Pôle actions éducatives
actions.educatives67@ac-
strasbourg.fr

Affaire suivie par
Patrick WACK
Téléphone
03 88 45 92 43
Mél.

ien.strasbourg-2-prive
@ac-strasbourg.fr

Adresse :
65 av. de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg cedex

CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL POUR LE SECOND DEGRE

Monsieur CHARLY
Proviseur du lycée Freppel - OBERNAI
Chargé de mission – Sécurité Routière
Tél : 03-88-47-63-00
ce.0670049P@ac-strasbourg.fr

CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL POUR LE PREMIER DEGRE

Monsieur WACK
Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Strasbourg 2+privé
Chargé de mission – Sécurité Routière
Tél. : 03.88.45.92.43
ien.strasbourg-2-prive@ac-strasbourg.fr

INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur ILTIS
RECTORAT
Tél.: 06.19.72.91.68

II. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

COMPAGNIE REPUBLICAINE DE SECURITE

Monsieur le Commandant de la CRS n°37
Messieurs les responsables de la Piste Routière
21, rue de l'Aubépine
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.45.86.17

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Direction de l'Aménagement et des Équipements
Place du Quartier Blanc BP 1012F
67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03.88.76.67.67

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Service Sécurité – Transport – Ingénierie de Crise (SSTIC)
Unité Sécurité Routière et Coordination
Monsieur David
Coordinatrice Sécurité Routière
Tél. : 03.88.88.90.52

GENDARMERIE NATIONALE

DAMM Sacha – Chef d'escadron
Commandant de l'escadron départemental de la sécurité routière du Bas-Rhin
2, rue de Molsheim
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.37.52.99

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique
34, route de l'Hôpital
67022 STRASBOURG Cedex
ddsp67@interieur.gouv.fr

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg
SIRAC
Centre Administratif
1, parc de l'Étoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03.88.84.84.84

SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours
2, route de Paris
67087 STRASBOURG Cedex
<https://www.sdis67.com>
Tél. : 03.90.20.70.00

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS (CTS)

14 rue de la gare aux marchandises
CS 15002
67035 Strasbourg Cedex 2
Mme Séverine DOS SANTOS, chargée de la sécurité routière

III. ASSOCIATIONS

ANATEEP (ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC)

73, rue Principale
67500 BATZENDORF

ASSOCIATION PREVENTION MAIF

Délégation MAIF
1, rue des Cigognes
67000 STRASBOURG
Prevention.maif.strasbourg@maif.fr

MAE (MUTUELLE ACCIDENTS ELEVES)

à l'attention du correspondant Sécurité Routière
22, rue Kuhn
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.27.98.49

LIGUE D'ALSACE DE CYCLOTOURISME

Maison départementale des Sports
4, rue Jean Mentelin
67200 STRASBOURG
Tél. : 03.88.26.94.18

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

Monsieur HUGUET
14, rue de la Schwanau
67100 STRASBOURG

PIETONS 67

25 rue de Belfort
67100 STRASBOURG
pietons67@yahoo.fr

COMITE D'ACTION DEUX ROUES (CADR) 67

12, rue des Bouchers
67000 STRASBOURG

USEP67

15 rue de l'Industrie
BP 70437
67412 ILLKIRCH Cedex